

AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Règlement numéro 2024-381 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-91

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement 2024-381;

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

Lors d'une séance tenue le 4 juin 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement :

- Règlement numéro 2024-381 modifiant le Règlement de lotissement numéro 2002-91 afin de modifier les exceptions relatives au respect des dispositions règlementaires portant sur les dimensions des lots.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 8 juillet 2024 à 18H00** à la salle du conseil situé au 810, rue Lanoie à Upton.

Que l'objet du règlement 2024-381 est de modifier la liste des cas d'exception au respect des dispositions règlementaires portant sur les dimensions des lots par l'ajout du paragraphe suivant à l'article 5.4 du chapitre 2 du *Règlement de lotissement*:

- h) lorsque l'opération cadastrale vise une parcelle acquise pour fins d'agrandissement : l'opération cadastrale portant sur le remembrement des lots doit être effectuée dans les 12 mois suivant l'acquisition.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2024-381, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.upton.ca/avis-publics/>.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 10^e jour du mois de juin de l'an 2024.



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière